



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

direction départementale  
des territoires du Lot

Cahors, le 16 juin 2021

**Consultation du public concernant l'arrêté préfectoral réglementant le piégeage des espèces classées susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) dans les secteurs d'intérêts pour la protection de la loutre (Lutra lutra)**

**Synthèse des observations du public**

**CONSULTATION DU PUBLIC**

En application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, Le projet d'arrêté réglementant le piégeage des espèces classées susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) dans les secteurs d'intérêts pour la protection de la loutre (Lutra lutra) 2021/2022 dans le département du Lot a été mis à la disposition du public, du 25 mai 2021 au 15 juin 2021 inclus, sur le site web des services de l'État dans le Lot (<http://www.lot.gouv.fr>). Il était accompagné d'une note de présentation.

Une adresse électronique était indiquée pour recueillir les observations ([ddt-sefe@lot.gouv.fr](mailto:ddt-sefe@lot.gouv.fr)).

**OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Aucune observation n'a été reçue, ni à l'adresse électronique indiquée ni par un autre moyen de communication.

La cheffe de l'unité forêt, chasse, milieux naturels



Corine JACOLY